

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 6-437-1933 promulguant dans la colonie le décret du 15 mars 1933 portant publication et mise en application provisoire de l'avenant à la convention commerciale du 13 juillet 1921 entre la France et la Finlande, signé à Paris le 20 février 1933.

n° 6-437-1933

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
19 avril 1933

Numéro JO
n° 437 du 30/04/1933

Date du numéro
30 avril 1933

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 13 mars 1935 portant publication et mise en application provisoire de l'avenant à la convention commerciale du 13 juillet 1932 entre la France et la Finlande, signé à Paris le 20 février 1933, inséré au Journal officiel de la République française du 15 mars 1933

Vu la circulaire du Ministre des colonies n° 310 du 18 mars 1933,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er. — Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 13 mars 1935 susvisé, portant publication et mise en application provisoire de l'avenant à la convention commerciale du 13 juillet 1921 entre la France et la Finlande, signé à Paris le 20 février 1933. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

Chabon-Baïssac.